

assimiler l'héritage culturel de leurs parents, depuis la langue maternelle, les connaissances pratiques et la conduite jusqu'à la religion et le métier éventuellement. Un enfant ne peut guère développer son intelligence sans cette obéissance spontanée, qui ouvre son esprit et le rend accueillant aux aliments dont il a besoin pour grandir et se fortifier. Tout le processus de la formation repose sur cette réflexion de sagesse implicite dans le cœur de l'enfant : j'obéis à mes parents parce qu'ils en savent plus que moi et que, m'aimant, ils veulent m'apprendre ce que j'ignore encore. C'est là un acte primitif d'intelligence qui dispose le cœur et l'esprit au progrès. Il comporte, chez l'enfant, la saisie intuitive et globale de son rapport avec ses parents en vue de la réception active d'un héritage culturel et affectif, bien plus précieux que le partage de la fortune.

Un acte d'intelligence semblable, générateur de confiance et d'obéissance, se retrouvera à la base des rapports scolaires avec les maîtres. Centrée sur l'acquisition des sciences, cette relation éducatrice sera évidemment plus limitée et moins dense qu'à l'égard des parents.

Comme on le voit, l'obéissance procède d'un acte profond de l'intelligence et est une condition du progrès de cette faculté en nous.

On pourrait nous objecter l'apparente désobéissance du jeune Jésus à ses parents, lorsqu'il resta, à leur insu, dans le Temple de Jérusalem au milieu des docteurs (Luc II, 41-51). En fait, loin de nous faire difficulté, ce passage confirme ce que nous disons concernant le lien entre l'obéissance et l'intelligence, car il se situe tout entier dans une perspective d'obéissance selon la sagesse. Ce qu'il a de particulier consiste dans la rencontre, et même dans une certaine opposition, entre deux sagesse situées à des niveaux différents : la sagesse divine qui inclinait Jésus à obéir mystérieusement à son Père, et la sagesse à vue humaine qui poussait ses parents à le rechercher. La réponse de Jésus est une sorte de révélation adressée à Marie et à Joseph, les invitant à s'élever jusqu'à une vue de sagesse nouvelle et plus pénétrante : comprendre qu'en restant au milieu des docteurs, mais aussi quand il leur obéissait, Jésus prati-

quait une obéissance supérieure à l'égard de son Père.

La conclusion de saint Luc est nette : Jésus redescendit avec eux à Nazareth « et il leur était soumis », sans réticence, mais au nom de son Père, selon une vision de sagesse plus large qui contenait en germe l'histoire que nous raconte la suite de l'Évangile. « Il croissait en sagesse, en taille et en grâce devant Dieu (son Père) et devant les hommes ». C'est ce que Marie, devenue disciple de son fils sur ce point, méditait lorsqu'« elle gardait fidèlement toutes ces choses dans son cœur ».

L'interprétation de cet épisode nous aide à donner sa signification aux trois mots qu'ajoute saint Paul au précepte de l'obéissance : « C'est ce qui est beau dans le Seigneur », ou : « Enfants, obéissez à vos parents dans le Seigneur » (Eph. VI, 1). Cette précision, qui se retrouve dans les autres préceptes de la « morale domestique » de nos épîtres, ne signifie pas un renforcement de l'obligation d'obéir avec tout le poids de l'autorité de Dieu ou du Christ, mais une insistance à approfondir et à élargir l'obéissance familiale, en insérant dans ses actes concrets l'obéissance à Dieu et au Christ selon une sagesse du cœur que la foi procure, parfois mieux aux humbles et aux petits qu'aux adultes et aux savants. Si menue et discrète qu'elle paraisse, l'obéissance s'inscrit alors, chez l'enfant déjà, dans le cadre plus large de la famille ecclésiale, et contribue à former en lui le sens et l'amour de l'Église qui lui parle de Dieu et lui enseigne le Christ. Ainsi intelligemment inspirée par la foi, l'obéissance élargit-elle la vision de l'enfant sur le monde. En lui apprenant à mettre l'amour du Christ dans l'obéissance à ses parents, elle lui fait apercevoir au-delà du toit familial l'horizon large de la grande Église, qui commence concrètement avec son église paroissiale. »

Puissions-nous vivre tous ensemble cette sage obéissance, sans faiblesse ni caprices, pour savoir conjuguer et vivre à tous les temps et à tous les modes le verbe aimer !

Saint temps de Noël à tous et à toutes vos familles.

Le Seignadou

Troisième Croisade du Rosaire

du 1er mai 2009 au 25 mars 2010

1. Le **DÉCOMPTE** des chapelets récités à l'intention de la troisième croisade du rosaire se fait en trois temps : octobre (19.091 chapelets) / janvier (publication dans le prochain numéro) / mars. Merci de déposer sans tarder au secrétariat des Carmes le relevé n°2 dûment rempli pour les mois d'octobre à décembre 2009.

Le **troisième** relevé pour les mois **de janvier à mars 2010** se trouve joint à ce numéro. Des exemplaires supplémentaires sont disponibles sur la table de presse des Carmes et au Cammazou.

2. Pendant toute la durée de cette croisade est récité les jours d'école un **CHAPELET À 8H20** aux **deux chapelles** des Carmes et du Cammazou : que les pères et mères de familles préposés aux conduites n'hésitent pas à s'y associer avant de reprendre la route !
3. La veille du dimanche de la Sainte Famille, le samedi 9 janvier, S. Exc. Mgr Tissier de Mallerais bénira **une vierge pèlerine paroissiale** qui circulera de semaine en semaine au sein des familles de l'Aude pour développer dans les foyers chrétiens la pratique de la récitation du chapelet en famille (cf. encadré p.3)

Chronique de décembre 2009

5 décembre : M. l'abbé Marcille propose une conférence MCF sur l'évolutionnisme chez la famille d'Anglejan afin d'apporter à notre paroisse une réponse catholique à cette théorie scientifique prônée par Darwin. Voilà un excellent moyen de se former pour combattre la pensée unique de notre société !

6 décembre : Réunion de formation inter maîtrise chez la famille Frizac qui a permis à nos chefs scouts et cheftaines guides d'apprendre à devenir de réelles âmes de chef et d'approfondir leur niveau technique. Et rien de tel que des bonnes crêpes confectionnées par madame Frizac et accompagnées par du cidre normand (et breton...) pour se restaurer !

7 décembre : les prêtres et les frères du doyenné sont en récollection. Celle-ci est prêchée par notre Supérieur du district, M. l'abbé de Cacqueray. Une belle exhortation à accroître la dévotion au Saint Sacrifice de la Messe, la prière par excellence de l'Eglise et la source de toutes les grâces pour les fidèles. Le soir, quelques fidèles assistent à l'adoration nocturne pour se préparer à la grande fête de Notre-Dame.

8 décembre : En l'honneur de la fête de l'Immaculée Conception, l'école du Cammazou se rend en pèlerinage à Lourdes. M. l'abbé Simoulin y célèbre la messe. Mais grande émotion non loin de là, à l'école Saint-Joseph-des-Carmes, au nouveau chant en l'honneur de Marie « Vierge Immaculée » interprétée par la chorale de l'école (sur les paroles de M. l'abbé de Villemagne que nous remercions...). Et puis, M. Andrieu commence à construire le trône pour ND de Fatima afin que Marie soit priée et vénérée sans cesse par toutes nos familles jusqu'au mois de Mai (cf. infra).

13 décembre : Le R.P. Marziac profite du temps de l'Avent, de la contemplation du désert, pour prêcher à l'école des Carmes. Avec son zèle et sa fidèle vivacité, le Père encourage les fidèles à suivre (ou à commencer de suivre) les exercices spirituels de Saint Ignace pour former en eux une véritable âme d'élite !

16 décembre : L'équipe de rugby de l'école Saint-Joseph-des-Carmes accueille l'équipe de Toulouse (du prieuré... mais nous espérons plus dans quelques temps !) pour un match amical. Les deux équipes se quittent après la troisième mi-temps sur un match nul : Huit essais chacune. A suivre : la revanche !

18 décembre : Sortie des classes et rencontre parents-professeurs sous la neige et le verglas. De nombreux accidents empêchent les voitures de s'y rendre mais surtout le car des élèves qui doit les emmener à la gare : les vacances semblent compromises pour les élèves (les abbés et les frères aussi...) ! Branle-bas de combat à l'école ! Mais heureusement que certains parents peuvent en emmener à la gare. Les vacances seront donc bonnes quand même !

19 au 23 décembre : M. l'abbé Marcille prêche une retraite à l'école sous le froid et la neige. Très bon moyen de joindre la prière au sacrifice, et gage d'une excellente retraite !

25 décembre : Veillée de Noël rythmée par la prière du chapelet et de très beaux chants interprétés par notre chorale paroissiale. Elle est suivie de la Messe de Minuit au cours de laquelle l'Enfant-Jésus est placé sur la crèche en attendant les Rois Mages.

Bon et Saint Noël à tous !!



Une vierge pèlerine pour les paroissiens de l'Aude !

« Mais c'est surtout au sein des familles que nous désirons que la pratique du rosaire soit répandue, religieusement conservée, et sans cesse développée. C'est en vain qu'on s'efforce d'enrayer le déclin de la civilisation si on ne ramène pas à la loi de l'Evangile la famille, principe et fondement de la société.

Nous tenons à le déclarer : la récitation du rosaire en famille est un moyen des plus efficaces pour réaliser une entreprise si difficile. Quel spectacle suave et très agréable à Dieu quand, à la tombée de la nuit, le foyer chrétien résonne des louanges en l'honneur de la Reine auguste du ciel ! Alors la récitation du rosaire rassemble devant l'image de la Sainte Vierge, dans une admirable union des cœurs, les parents et les enfants, qui reviennent du travail de la journée ; cette prière les unit aux absents et aux défunts : elle les attache, enfin, plus étroitement à Notre-Dame, qui, en Mère très aimante, viendra au milieu de la couronne de ses enfants, répandant avec abondance dans le foyer les dons de l'union et de la paix. **Semblable à la famille de Nazareth, le foyer chrétien deviendra alors une demeure terrestre de sainteté** et comme un temple, où le rosaire, non seulement sera une forme particulière de prière montant chaque jour vers le ciel avec un parfum de suavité, mais constituera encore une école des plus efficaces de vertu et de vie chrétienne. »

Pie XII, Lettre encyclique *Ingruentium malorum* — 15 décembre 1951

La vierge pèlerine de l'Aude se déplacera au sein des familles de dimanche en dimanche depuis le 10 janvier 2010 et jusqu'au 13 mai 2010, jour auquel nous croyons et espérons fermement que le Saint Père consacra la Russie au Cœur douloureux et immaculé de Marie selon la demande que nous adressons au Ciel par cette troisième croisade du Rosaire !

Tout foyer chrétien qui désire accueillir la vierge pèlerine s'engage à réciter chaque jour à ses pieds le chapelet avec tous les membres de la famille présents pendant une semaine.

Réservation / renseignements : Mme O'Boyle : 04.68.78.97.67 - 06.84.16.41.49 / veronique.oboyle@orange.fr

dossier spécial : féminité contre féminisme (4) **ou la modestie chrétienne**

Depuis le mois d'octobre 2009, nous nous efforçons d'avancer pas à pas dans la compréhension d'une réflexion de l'Argentin Gustavo Corção au sujet des « deux éléments vitaux qui manquent à notre civilisation : le goût pour la vie cachée et le don de soi » ; deux vertus essentiellement féminines qu'il condensait ainsi : « la patience du voile et l'impatience de l'amour ».

« L'impatience de l'amour » – cet esprit de sacrifice et ce don de soi contre lesquels s'oppose l'égoïsme – a été développé en deux temps au mois de novembre et décembre : après avoir dénoncé le mal commun à tout homme depuis le péché originel et indiqué tant les écueils à éviter que les efforts personnels à fournir, nous avons profité du temps de l'Avant pour considérer ces mêmes choses en Dieu, avec ce regard supérieur qui donne tout son sens à la vie et situe à sa juste place notre modeste – et trop souvent réticente – communion à l'esprit de la croix qui animait la charité parfaite de notre divin modèle, Notre Seigneur Jésus-Christ.

Le présent dossier vous entretiendra de la deuxième vertu essentiellement féminine qui se traduit par le « goût pour la vie cachée » : la vertu de modestie considérée en elle-même et dans ses conséquences, réservant pour le mois prochain le sujet restreint du voile à l'Eglise.



Pourquoi insister auprès des familles catholiques de l'Aude sur la modestie chrétienne ? Ne serait-ce pas là faire preuve d'inintelligence profonde, de fixation obsolète, d'obstination imprudente que de revenir sur ces questions de minuties irritantes, qui d'une part ne subiraient pas d'excessives infractions dans nos milieux, et d'autre part risqueraient d'énerver et de perdre jusqu'aux mieux disposées ?

La réponse est apportée par Notre Seigneur – et pardonnez du peu... : « Je vomirai les tièdes ! » (Apoc. III, 16). Tièdes, nous le sommes tous un peu lorsque nous relativisons la morale en nous contentant amplement de ses lignes qualifiées à tort de « générales », **alors qu'elle exige, par sa nature propre, l'intégrité et la plénitude de soi.** En témoigne la vertu de chasteté : « Toute compromission à son sujet prend un caractère d'une sombre souillure, et toute imprudence la met tout entière en péril. On a pu comparer l'âme pure à une personne debout sur une sphère ; tant qu'elle conserve sa position d'équilibre, elle n'a rien à redouter ; mais la moindre imprudence de sa part la fera rouler au fond de l'abîme. C'est pourquoi les moralistes et les auteurs spirituels sont unanimes à affirmer que la condition essentielle, pour se maintenir dans la vertu angélique, consiste en une vigilante et intransigeante prudence. » (Mgr de Castro Mayer) ¹

Je n'irai donc pas par quatre chemins et accuserai la gente féminine d'un laisser aller préjudiciable pour notre paroisse et surtout pour nos garçons – **vos** garçons ! « Mesdames, mesdemoiselles, vous serez le modèle de vos fils toute votre vie. Soyez donc modestes, pudiques, et prenant consciences des hautes destinées de l'homme, voyez votre tâche ; vous avez à former l'humanité héroïque de demain, capable de dominer par la raison l'attrait des plaisirs défendus ou même vains, et capable de faire des sacrifices pour l'établissement du règne de Dieu dans les âmes et d'une société chrétienne dans les travaux et les jours. » (Henri Charlier) ²



Et qu'on ne feigne pas l'innocence aux grands cris de « scandale ! » : qu'elles se lèvent, celles d'entre vous qui appliquent les règles de modestie chrétienne rappelées en 1994 par Mgr Fellay, placardées depuis lors à l'entrée de nos chapelles et publiées l'an passé dans le Seignadou de mai 2008 (reproduites en p. 7). Trop nombreuses, je crois, sont celles qui se sont offusquées d'une pareille intrusion de l'Eglise dans un domaine pour lequel elles s'estiment à tort juge et partie prenante ; sans parler des autres – souvent les mêmes ! – qui se sont empressées de ridiculiser cette mesure des « deux doigts » mentionnée par le cardinal vicaire du pape Pie XI !

Mais qui a autorité pour enseigner ? Depuis quand les conseils multiséculaires donnés par l'Eglise admettent-ils l'appréciation individuelle selon un libre arbitre aux relents de protestantisme ? Qu'est-ce qui – la mode mise à part – a changé ces dernières décades dans la nature humaine pour autoriser la revendication d'une morale nouvelle qui fasse abstraction du péché originel ? D'où vient que l'on parle désormais de délectations permises, comme si l'homme n'était pas, depuis lors, dévoré intérieurement par le feu de la concupiscence ?

Si l'Eglise a toujours exhorté la femme à cultiver une extrême réserve en se découvrant le moins possible, c'est parce qu'Elle veut qu'elle soit reine : ce qu'elle deviendra « par l'humble sujétion qui est la loi de son sexe, par la modestie, par la retenue, par la pudeur. » (Dom B. Maréchaux) ³ Et si le christianisme n'émancipe pas la femme, en revanche, il la réhabilite, au point de faire d'elle l'instrument du salut de l'homme, à l'instar de la Vierge Marie.

Qu'elles contemplent donc ce plan de Rédemption avant de s'en affranchir impunément, celles qui font fi de la limite ultime du « genoux couvert en position assise » que l'Eglise s'est vue contrainte à fixer pour s'assurer le strict

minimum de décence. Puis qu'elles m'expliquent au nom de qui elles s'autorisent à passer outre ! Mais, surtout, qu'elles ne s'étonnent pas ensuite d'assister, interdites et décontenancées, à la révolte de leurs garçons et de leurs filles à cette passe difficile de l'âge dit ingrat où l'enfant refuse l'obéissance par désir de manifester l'adulte qui se dessine en lui : tout est dit dans l'éditorial (cf. pp. 1-2). Ces adolescent(e)s ne font que reproduire vis-à-vis de leurs parents ce comportement de défiance et de critique systématique de l'autorité qu'ils ont perçu en eux ; à un degré cependant moindre : car l'offensé représente alors moins de valeur que l'Eglise, épouse du Christ !



Je me suis surpris un jour – les mères me pardonneront cette chimère désobligeante ! – à regretter que les dominicaines n'enseignent pas – ou si mal ! – le cours dit de « sciences naturelles ». Disons que je n'ai jamais trouvé d'autre explication sensée pour rendre compte de cette méprise féminine quasi-générale sur la localisation du genou, placé semble-t-il bien haut chez certaines... Pourtant, lorsque l'Eglise demande à ses fidèles de se mettre « à genoux », je n'ai jamais vu aucune élève du Cammazou, Dieu merci !, s'affaler ventre à terre pour que « son genou à elle » – qu'elle situe au-dessus de l'articulation – repose effectivement sur le sol !

Il était une punition classique dans les vieux collèges qui consistait à mettre les chenapans « à genoux » sur leurs mains. Peut-être pourrait-on imposer cette gymnastique à chacune : elles auraient toutes ainsi une exacte appréhension de ce que l'Eglise demande qu'elles couvrent lorsqu'elles sont assises. Ou plus simplement, qu'elles constatent, si en adoptant la position de « l'orante » leurs genoux piétinent – il faudrait sans doute dire « genoutinent » ! – le tissu dont elles sont revêtues.

A la relecture de ces passages plus techniques, je crois entendre certains dévots invoquer la Sainte Ecriture pour tempérer mes propos : « La lettre tue ; l'Esprit vivifie ! » (II Cor. III, 6). Certes ; et je confesse humblement n'avoir aucune compétence pour faire appliquer la lettre au poil : je ne suis pas grand couturier et ne veux aucunement devenir chiffonnier ! Mais « l'Esprit » n'a peut-être pas pour tous le même sens : personnellement, je le perçois comme une recommandation à ne pas resquiller le dernier centimètre qui fera la tangente et comme une exhortation à adopter une modestie « libérée » et généreuse, qui seule laissera l'âme sereine pour s'élever aux choses d'en haut : « Plus on cherche les ornements du corps, moins on se soucie des ornements de l'âme ; moins on se met en peine des parures extérieures, plus l'âme se pare de bonnes oeuvres et de vertus. » (St Augustin – sermon XVIII)



Une question... de centimètres ?

« On dit qu'un centimètre de plus ou de moins dans la longueur d'un vêtement est sans importance. En tout cas, sauf chez les scrupuleux, cela n'affecte pas la moralité de la tenue. C'est vrai... jusqu'à un certain point. Un point qui n'a peut-être pas été clarifié de façon suffisamment heureuse mais que l'on peut assez bien préciser en partant de certains principes facilement reconnaissables.

Pour cela, arrêtons-nous un instant sur les caractéristiques particulières du corps humain, ces particularités qui le placent au-dessus de tout autre. Nous disons que la vue est le sens le plus voisin de l'intelligence, celui qui s'articule le plus intimement avec elle ; tous les deux s'accordent sur un même désir, le *désir de la totalité*. **D'habitude, nous n'aimons pas comprendre et voir les choses « à peu près ». Il suffit de connaître une partie d'une réalité quelconque pour désirer connaître le tout** – quel que soit l'intérêt qu'offre une chose – et se procurer les moyens d'y parvenir.

Comme la connaissance de l'homme vient d'abord par les sens, quand ceux-ci connaissent quelque chose, l'intelligence, par la volonté, les meut à poursuivre les recherches suivant leurs attirances. Les sens, à leur tour, et dans la mesure où la volonté ne s'est pas instituée maîtresse de leurs actes, entraînent les autres facultés dans la direction de leurs propres appétits, de sorte que souvent la faim se confond avec l'envie de manger. Prenons l'homme qui contemple une partie d'un objet plaisant. Elle lui paraît intéressante ; il se rend compte qu'il y en a une autre qui reste cachée. Il ne peut alors éviter de désirer voir cette inconnue. Il n'aura de cesse qu'il y soit parvenu.

De même, voir une partie d'une unité anatomique, si elle est belle, c'est en fait un appel puissant à voir l'unité tout entière. Ce phénomène humain, logique et d'expérience, peut faire comprendre pourquoi beaucoup de costumes de bain en vogue sont provocateurs : non seulement ils découvrent des parties du corps qui ne parlent qu'au plaisir sensuel, mais encore **ils ne découvrent qu'à moitié, en invitant à voir davantage. Le résultat est plus nocif... que si l'on voyait tout.** Qui ne voit donc la malice de ces tenues (de plage ou de ville) qui sont, qu'on le veuille ou non, *suggestives* ?

Il arrive donc un moment où un centimètre en plus ou en moins acquiert une réelle importance : un centimètre en moins met à nu une partie de l'unité anatomique impersonnelle, et la tenue devient alors suggestive, voire provocante. Par ce minuscule centimètre, la personnalité peut s'évaporer et, au regard du prochain (celui qui est proche), le corps perd sa transparence. Il devient opaque, unique objet du champ visuel et perceptif. Que devient alors l'originalité personnelle et, par conséquent, la dignité quand naît ce trouble ? L'animalité prévaut d'une manière soudaine et consciente sur la personnalité, sous l'effet d'un stimulant objectivement inopportun. C'est là que la pudeur devient justement cet acte réflexe de la dignité de la personne, qui se sent menacée par le réveil inopportun d'impulsions psychophysiques. »

in *La pudeur*, pp. 30-33 - 1996
R.P. A. O. Delclos

La mode soumise à la modestie !

« Dans l'attitude à observer à l'égard de la mode, la vertu tient le juste milieu. **Ce que Dieu vous demande est de vous souvenir toujours que la mode n'est pas ni ne peut être la règle suprême de votre conduite**, qu'au-dessus de la mode et de ses exigences, il y a des lois plus hautes et impérieuses, des principes supérieurs et immuables qui, en aucun cas, ne peuvent être sacrifiés au gré du plaisir ou du caprice et devant lesquels l'idole de la mode doit savoir abaisser sa fugitive toute-puissance. Ces principes ont été proclamés par Dieu, par l'Église, par les saints et les saintes, par la raison et par la morale chrétienne. Ce sont des signaux qui marquent les limites au-delà desquelles ne fleurissent pas les lis et les rosés, où la pureté, la modestie, la dignité et l'honneur féminins n'exhalent plus leurs parfums, mais où souffle et règne un air malsain de légèreté, de langage équivoque, de vanité audacieuse, de fatuité dans le cœur tout autant que dans l'habillement, Ce sont ces principes que saint Thomas d'Aquin énonce et rappelle touchant la toilette de la femme (Expositio in Isaiam prophetam, ch. III in fine) en indiquant quel doit être l'ordre de notre charité et de nos affections : le bien de notre âme l'emporte sur celui de notre corps, et **nous devons préférer à l'avantage de notre propre corps le bien de l'âme de notre prochain** (II-II, q. 169, a. 2). Dès lors, ne voyez-vous pas qu'il existe une limite qu'aucune forme de mode ne peut permettre de dépasser, une limite au-delà de laquelle la mode se fait source de ruines pour l'âme de la femme et pour l'âme d'autrui ? »

in *Documents pontificaux* — 1941, pp. 128-132
S. S. Pie XII

On serait incomplet si l'on parlait de modestie sans traiter de la mode ! D'autant que semble s'imposer cette tendance fâcheuse à tout s'autoriser à partir du moment où le vêtement est en vente publique : c'est oublier que la mode actuelle ne rime plus – comme elle le devrait pourtant – avec modestie : « Mode et modestie devraient bien aller et marcher ensemble comme deux sœurs, puisque les deux mots ont la même étymologie, du latin *modus* qui veut dire juste mesure, en deçà et au-delà de laquelle ne peut se trouver le juste ou le raisonnable. Mais la modestie n'est plus de mode ! Semblable à ces pauvres aliénés qui, ayant perdu l'instinct de la conservation et la notion du danger, se jettent dans le feu ou dans les fleuves, **bien des âmes féminines oublieuses dans leur ambitieuse vanité de la modestie chrétienne, courent misérablement au-devant des dangers où leur pureté peut trouver la mort. Elles subissent la tyrannie de la mode, même immodeste, d'une manière telle qu'elles paraissent n'en même plus soupçonner l'inconvenance ; elles ont perdu le sens même du danger, l'instinct de la modestie.** Aider ces malheureuses à reprendre conscience de leurs devoirs sera votre apostolat, votre croisade au milieu du monde : "Que votre modestie paraisse à tous les regards" (Ph V, 5). » (Pie XII) ⁴

J'incline volontiers dans le sens du diagnostique pontifical lorsque Pie XII mentionne l'inconscience comme une cause probable qui les excuserait partiellement. Ce n'est d'ailleurs que cette « présomption d'inconscience » – il serait déplacé de faire appel à celle d'innocence ! – qui a retenu jusque-là le pasteur d'appliquer les

règles sévères que l'Église lui impose concernant les femmes qui s'approchent de la sainte table. Qu'elles se méfient désormais celles qui ne discernent pas d'elles-mêmes si leur tenue est digne de pareil Hôte céleste : elle ne tarderont pas à être privées publiquement du banquet sacré, car de Dieu, on ne se moque pas !

Pour prévenir pareil esclandre, que la femme s'interroge au fond d'elle-même sur les motifs qui la poussent à se vêtir comme ceci plutôt que comme cela : **elle n'y trouvera toujours qu'un désir immodeste de plaire et d'attirer sur elle le regard d'autrui. Sinon pourquoi tant de peines ? C'est cependant faire là un bien mauvais calcul : car d'une part elle n'accrochera sur elle que le regard de convoitise d'un homme qui n'en a que le titre, s'avilissant avec lui ; et d'autre part, elle qui craignait peut-être de « passer la catherinette » se fermera du même coup la porte des prétendants vertueux qui mépriseront à juste titre sa frivolité : ce qu'un futur époux, digne de ce nom, recherche avant tout dans la jeune fille qu'il choisira, c'est la sainteté de celle qui devra éduquer les enfants dont Dieu gratifiera leur union, et non pas cette postiche émoussillée par les hormones mâles !**



Je terminerai en accusant avec encore plus de vigueur tous ces pères de famille qui démissionnent de leur grave responsabilité de veiller sur la manière de se vêtir de leur épouse et de leurs filles en citant un passage d'une lettre pastorale de Mgr Martini datée du 20 août 1799 : « Quelle responsabilité n'assument pas sur leur conscience les chefs de famille qui toléreraient ou favoriseraient dans leurs compagnes des coutumes qui déplaisent à Dieu et vont à l'encontre de la bonne éducation des enfants ? » Qu'ont-ils fait de cette autorité dont Dieu les a revêtus au jour de leur mariage ? **Est-ce timidité, manque de vertu de force, lassitude, ou fausse conception de l'autorité ?** Quoi qu'il en soit, on touche du doigt l'actualité du diagnostique de Gustavo Corção duquel nous sommes partis : « Plus enfant sera l'enfant, plus féminine sera la femme, **plus viril sera l'homme**, plus nous aurons, pour chaque circonstance concrète, l'ordre véritable et vivant qui est le fondement du bonheur des peuples. »

Abbé B.-J. de Villemagne

¹ in *Lettre pastorale sur l'apostolat moderne* — janvier 1953

² in *Itinéraires* n° 74, pp. 22-23

³ in *Bulletin de ND de la Sainte-Espérance* – 1920

⁴ in *Documents pontificaux* - 1940, pp. 303-305

RAPPEL DE QUELQUES REGLES DE MODESTIE CHRETIENNE

par S. Exc. Mgr Bernard FELLAY

Supérieur Général de la Fraternité Saint-Pie X

Comme nous constatons aujourd'hui chez beaucoup une tendance indiscrete à l'allégement de l'habillement, il n'est peut-être pas inutile de rappeler quelques principes d'éthique à ce sujet :

- L'indécence est un péché, péché de scandale et cause de péché pour le prochain, dont une bonne part de la responsabilité et de la peine est à attribuer à celui qui en est la cause.

- Il n'est en **aucun cas** permis de porter un vêtement indécent. Ne peut certainement pas être appelée décente une robe qui ne couvre pas les genoux quand la personne est assise, ou qui laisse apparaître, soit par des fentes, soit par transparence, ce que la pudeur ne permet pas de montrer, c'est-à-dire les jambes au-dessus des genoux. La même chose doit être dite des vêtements - tant masculins que féminins - qui épousent la forme du corps.

- Quant au décolleté et aux épaules découvertes, voici ce qu'en disait le cardinal vicaire du pape Pie XI : « Une robe dont le décolleté descend de plus de deux doigts au-dessous du cou et qui ne couvre pas les bras au moins jusqu'au coude, ne peut être dite décente. »

- En plus de ces règles générales, la visite d'une église requiert un habillement correspondant à la sainteté des lieux.

I/. La vertu de modestie

Extraits du *Bulletin ND de la Sainte-Espérance*, tome XIII, pp. 117-119 et 133-135 — août-sept. 1913
Dom Bernard Maréchaux

1. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Le saint docteur établit dans sa *Somme théologique* (II-II, q. 169) que la modestie, qui regarde la manière de s'habiller, est une vertu dépendante de la tempérance, et conjointe à l'humilité par laquelle l'esprit se soumet en tout à la disposition divine. La modestie en son sens restreint impose à l'homme une règle, une mesure, dans la manière de se vêtir ; et c'est pour cela qu'elle est une vertu, car le propre d'une vertu est de mettre une règle rationnelle dans telle ou telle série d'actes.

1.1. ce que dicte la seule raison : la coutume

De là, nous tirons une première conséquence : il faut une raison dans la manière de se vêtir ; et cette raison se traduit par une coutume louable, qui, suivant les régions, détermine la forme du vêtement. Par là, sont dénotées tout de suite, comme tendances vicieuses, les modes extravagantes qui changent à tout moment, et ruinent les coutumes traditionnelles.

1.2. ce qu'exige la vertu chrétienne : la mortification

Mais que la manière de se vêtir soit réglée par la raison, cela ne suffit pas à un chrétien. Le chrétien ne doit pas se contenter de vivre selon la raison, qui ne voit à sa vie qu'une fin naturelle ; il est ordonné à une fin surnaturelle. Par suite, les sim-

ples vertus morales acquises ne lui suffisent pas ; il lui faut des vertus morales infuses, qui le rendent dispos à suivre le mouvement de la charité, et le mettent en harmonie avec sa fin surnaturelle.

Or la règle que les vertus infuses imposent aux actes humains est autre que la règle imposée par les vertus acquises issues de la simple raison. Par exemple, dit saint Thomas, la mesure imposée par la raison humaine dans l'usage des aliments est qu'ils ne nuisent pas à la santé et qu'ils n'empêchent pas l'acte de la raison ; mais suivant la règle divine, il est requis que l'homme châtie son corps et le réduise en servitude, par l'abstinence de nourriture et de boisson, et autres pratiques de ce genre. (I-II, q. 63, art. 4.)

On le voit, la règle divine impose une restriction dans ce qui est permis par la raison ; et cette restriction est nécessaire pour réfréner les instincts toujours excessifs de la nature déchue. Celui qui veut user de tout le permis, tombe, par leur impulsion, dans le défendu. « Tout ce qui est licite, dit saint Paul, n'est pas expédient. » (I Cor. VI, 12) **Depuis le péché, la nature a besoin d'un frein ; le chrétien doit châtier son corps et le réduire en servitude, s'il veut que son corps ne prenne pas le dessus sur l'âme et ne la traîne pas dans l'esclavage des passions.**

Cette considération est d'une suprême importance. Elle est trop souvent oubliée. On parle des délectations permises, comme si l'homme n'avait pas péché ; on ne réfléchit pas qu'elles sont dange-

reuses, vu l'état de la nature déchue. Elles ne deviennent inoffensives, que si le sel de la mortification chrétienne y est mêlé en quantité suffisante.

1.3. conclusion

La raison dit : habillez-vous comme il résulte d'une sage coutume. La modestie chrétienne dit : que l'on voie paraître, jusque dans votre manière de vous vêtir, la mortification de Jésus-Christ. En un mot, **la manière de se vêtir d'un chrétien, d'une chrétienne, doit différer, en soi, de celle qu'adoptent des mondains même raisonnables.** Quand on traite de la modestie chrétienne, il est absolument nécessaire de partir de ce point de vue.

2. APPLICATIONS PRATIQUES

Il est certain que la question de la modestie intéresse plus particulièrement les femmes que les hommes. L'homme qui soigne sa chevelure, qui se met avec recherche et prétention, qui affecte des allures féminines, est plutôt méprisable. La femme, au contraire, qui cherche à attirer les regards sur elle par une tenue immodeste, est un danger public.

2.1. distinction préliminaire

Saint Thomas met à part la femme mariée, à laquelle il est permis de mettre certaines parures pour retenir l'affection de son mari, et le garantir contre des tentations d'infidélité. Elle doit faire tout ce qui est en elle pour atteindre ce but, sans se départir des prescriptions que les saints apôtres ont édictées.

2.2. la moralité est prise de la finalité

Quant à la femme qui n'est pas mariée ou qui n'a pas de prétention au mariage :

- si elle se pare pour attirer sur elle des regards de concupiscence, elle commet un péché mortel ;
- si elle le fait par légèreté, vanité ou gloriole, elle ne commet pas toujours un péché mortel, mais quelquefois le péché n'est que véniel ;
- si elle le fait sans vanité, mais en suivant la coutume, elle peut être excusée de péché, **mais cette coutume est répréhensible.**

Notons que la femme mariée, elle aussi, commettrait un péché mortel si, en se parant, elle cherchait à plai-

re à d'autres qu'à son mari ; et même a fortiori, car il y aurait de ce fait manquement à la fidélité conjugale. Pareillement, si elle se pare sous une impulsion de vanité et de légèreté, elle se rend coupable véniellement ou mortellement, suivant la sentence de saint Thomas.

2.3. explication et explicitation

Ces graves conclusions sont grandement à méditer. Que la parure prise délibérément pour exciter la concupiscence chez les hommes soit, de la part d'une femme, un péché mortel, il suffit d'un peu de réflexion pour le comprendre ; mais que, adoptée par légèreté, vanité ou jactance, elle aille en bien des cas, quoique non pas dans tous les cas, jusqu'au péché mortel, c'est une chose formidable.

Quels sont ces cas ? Oserions-nous les définir ? Où les trouver, sinon dans le scandale qu'emporte toujours avec soi une mise obstinément légère et immodeste, dans le tort souvent irréparable qu'elle fait à des habitudes chrétiennes conservées jusqu'alors ? Rappelons ici un enseignement de saint Thomas (I-II, q. 88, art. 4), d'après lequel un péché véniel en soi peut devenir mortel, si l'on établit en lui sa fin, c'est-à-dire si l'on se porte à le commettre avec une telle passion que pour rien au monde on ne veuille s'en abstenir : un joueur, qui néglige des devoirs de haute importance pour se livrer à la passion du jeu, commet un péché mortel : **une femme tellement adonnée à la vanité que, pour la satisfaire, elle ne regarde ni au scandale qu'elle donne, ni aux besoins de sa famille qu'elle grève de dépenses, ne peut se flatter de rester dans la grâce de Dieu.** Pour employer un mot de saint Paul, nous dirons que son corps est devenu son dieu, et qu'à ce dieu elle sacrifie son âme.

Saint Thomas dit enfin que, si une femme se pare d'une manière excessive, sans y mettre de vanité, mais simplement pour obéir à la coutume régnante, il peut n'y avoir pas de péché dans son fait ; mais, ajoute-t-il, cette coutume n'est pas louable. **Dès lors, elle doit être combattue et redressée par ceux qui ont mission d'enseigner les vraies maximes chrétiennes ; et les personnes, sincèrement soucieuses de se régler suivant l'esprit de l'Évangile, s'empresseront d'y conformer leur manière de se vêtir.** Si elles sont de bonne foi, exemptes de vanité, comme saint Thomas les suppose, elles reconnaîtront leur erreur et se corrigeront.

« Avant de porter un vêtement, vous devez demander à votre conscience de quelle façon le jugera Jésus-Christ ; avant d'accepter une invitation, vous devez considérer si votre invisible et céleste ange gardien pourra vous suivre en semblable rendez-vous sans se couvrir la face de ses ailes. Une jeune fille peut être moderne, cultivée, sportive, pleine de grâce, de naturel et de distinction, sans se plier à toutes les vulgarités d'une mode malsaine, conservant un visage qui ignore les artifices comme l'âme dont il est le reflet, un regard sans ombres ni intérieures ni extérieures, mais à la fois réservé, sincère et franc. Pour la défense, généreusement active, de votre pureté, nous vous recommandons par-dessus tout la prière et, d'une façon spéciale, le culte de la sainte eucharistie et de la Vierge immaculée à laquelle vous êtes consacrées. »

Pie XII, in documents pontificaux - 1940, pp. 303-305

II/. Jusqu'ou peut-on aller sans pécher ?Extraits de *Si ton œil est simple* (1951)
R.P. R.-Th. Calmel, O.P. – pp. 35-37

A quoi bon demander à un autre : jusqu'ou puis-je aller sans pécher. Ce qui importe, c'est de me demander à moi-même : quel est le motif qui me pousse à aller jusque-là ?

« Jusqu'ou puis-je aller sans pécher ? » - cette question demande à être expliquée comme suit : « J'ai bien envie de faire telle chose ; je ne doute pas que je sois poussé par un tout autre motif que la fidélité à Dieu. Puis-je donc faire cette chose – au moins en partie – sans qu'il y ait péché ? » - **Inutile de répondre. La réponse est déjà contenue dans la question. Faire quelque chose avec l'envie du péché, bien qu'en limitant les dégâts, c'est déjà avoir péché.** Un acte accompli pour un motif coupable, même s'il ne va pas jusqu'à ses extrêmes limites, est évidemment un acte coupable : « celui qui regarde une femme avec convoitise, déjà, il a commis l'adultère. »

« Jusqu'ou puis-je aller sans pécher ? » - Celui qui pose cette question a d'ordinaire des conceptions morales très curieuses : d'une part, il existerait, pense-t-il, certaines actions qui sont incontestablement des péchés, et dont il vaut mieux s'abstenir, sauf grave inconvénient ; par exemple, l'homicide (ou l'avortement qui est la forme actuelle la plus répandue de l'homicide), - d'autre part, il existerait les actions héroïques et saintes mais qui sont réservées à quelques originaux ; par exemple : ne pas faire de bénéfices illégitimes ; - enfin, une foule d'actions, d'omissions et de désirs seraient un *no man's land*, n'auraient pas à être réglées par la vertu, échapperaient pratiquement au bien et au mal mais cependant, quelquefois, pourraient devenir des péchés ; prudemment, il vaut mieux s'enquérir jusqu'ou on peut aller sans péché. Par exemple : dépenser son argent, faire une lecture, assister à un spectacle, chercher à améliorer sa situation financière, éliminer un collègue, faire la cour à une dame en tout bien tout honneur. On pourrait allonger la liste.

Ce qui vaut encore mieux, c'est de voir qu'il n'est pas un de ces actes qui ne soit ou réglé par une vertu ou déréglé par un péché.

On ne peut pas faire un acte qui échappe à la fidélité ou à l'infidélité à Dieu ; car le précepte de l'Amour divin et de la croissance dans cet Amour embrasse tous les actes.

On ne peut pas faire un acte qui ne soit fait *par quelqu'un*, et donc en vertu d'un motif bon ou mauvais de ce quelqu'un.

On ne peut pas faire un acte auquel, pour être bon, il suffirait d'être matériellement bon ; pour que l'acte soit bon, il doit l'être non seulement au dehors mais au-dedans. Dès lors, par exemple, il n'est pas un acte du péché capital d'ambition qui ne soit pas un péché, même s'il n'est pas toujours péché mortel. Il n'est pas un acte du péché capital de paresse et d'amour-propre qui ne soit pas un péché, même s'il n'est pas toujours un péché mortel.

Ce qu'il est encore important de voir, c'est que **celui qui accepte la médiocrité, c'est-à-dire l'habitude du péché véniel délibéré et qui, cependant, ne veut pas aller jusqu'au péché grave, sa position est intenable.** Un jour le goût de soi sera plus fort, il offensera Dieu gravement. Le *seul moyen* de ne pas tomber dans le péché mortel, ce n'est pas de calculer à quelle limite le manquement, considéré en dehors de moi, deviendrait mortel, c'est **d'avoir en moi un motif d'amour de Dieu assez fort pour me refuser n'importe quel acte qui serait fait par un motif bien volontaire d'amour de moi.** Tel qui n'est pas encore allé jusqu'au péché grave en matière d'orgueil, d'ambition, d'avarice ou de luxure essaie de se tenir dans une situation impossible ; il veut arriver à ne pas faire de péché grave tout en refusant d'agir par Amour de Dieu ; il ne veut pas s'opposer carrément à la volonté de Dieu sur des points essentiels et cependant il entend bien agir pour un motif de préférence de soi. Cela ne peut pas durer bien longtemps. Il est vain de chercher à faire l'équilibriste. Un jour la préférence de soi délibérément admise ne peut plus être contenue ; il lui en faut davantage ; elle conduit, par une pente invincible, à s'opposer mortellement à la volonté de Dieu. Car c'est une nécessité psychologique ; on ne fait pas à Dieu sa part jusqu'au péché mortel, exclusivement, et à soi-même sa part jusqu'au péché véniel fréquent bien réfléchi, inclusivement ; un jour il faut que Dieu ou soi-même prenne toute la part.

On dira : certaines choses ne sont pas matière grave et leur accomplissement ne supprime pas, de soi, l'amitié avec Dieu ; c'est vrai, seulement ces petites choses vénielles sont faites par quelqu'un et qui a un motif. Cela aussi, il faut le considérer : la personne et sa raison d'agir, et pas seulement la chose vénielle ! Or si le motif ordinaire et délibéré de ce quelqu'un c'est la paresse, la parcimonie, l'attachement à soi, comment voulez-vous qu'il s'en tienne longtemps à des actes qui ne sont pas des péchés mortels. Un orgueilleux qui n'est pas du tout fâché de l'être, un jour viendra où son orgueil ne trouvera pas suffisante la pâture mesurée qu'il veut bien lui fournir ; de même un ambitieux ; de même quelqu'un qui cherche l'agrément de la vie. Il faut tout ignorer des sept péchés capitaux pour s'imaginer qu'on peut les satisfaire avec une ration vénielle. Ou bien on veut contenter Dieu seul et on fait jeûner les péchés capitaux (même si l'on commet encore des péchés véniels de faiblesse !). Ou bien on veut contenter les péchés capitaux mais toutefois ne pas offenser Dieu gravement ; alors on ne tarde pas à satisfaire les péchés capitaux dans leurs exigences qui sont mortelles et qui s'opposent à Dieu gravement.

Que ce soit du point de vue du divin Amour ou du point de vue de notre psychologie, l'attitude morale du « jusqu'ou on peut aller sans péché » est inacceptable et mortelle.

III/. La pudeur : « prudence de la chasteté »in *La pudeur*, pp. 9, 51-52 (1996)
R.P. A. O. Delclos

La pudeur est un sentiment personnel, qui n'est pas créé artificiellement mais inscrit par le Créateur dans la nature pour être converti en une vertu. Elle est une tendance spontanée à cacher à la curiosité ce qui appartient à l'intimité de la personne, pour la défendre de toute intrusion inopportune.

La pudeur est un anticorps, une défense naturelle, une sorte de protection légitime face à un regard trouble, furtif, qui cherche à convertir le corps humain en instrument de satisfactions égoïstes. C'est aussi un pare-feu à la concupiscence qui n'a pas toujours besoin de stimulants extraordinaires pour se manifester et altérer la pureté de l'âme et du corps.

La pudeur est comme un système de protection anti-incendie... face à l'excitation des sens qui crée une émotion sexuelle inopportune, ou une atteinte à la droite régulation de l'instinct. Elle agit comme un modérateur de l'appétit sexuel, elle aide la personne à évoluer dans un climat authentique-

ment humain, où l'esprit est maître de tout le reste. « *Il est bien d'appeler la pudeur, disait Pie XII, la prudence de la chasteté... La pudeur remarque le danger imminent, empêche de s'y exposer et impose la fuite dans certaines occasions. La pudeur n'apprécie pas les paroles déplacées et vulgaires et déteste toute conduite immodeste ; elle évite la familiarité douteuse avec des personnes de l'autre sexe, parce qu'elle remplit pleinement l'âme d'un profond respect pour le corps qui est membre du Christ (I Co. VI, 15) et temple de l'Esprit-Saint (ibid. 19).* » (Enc. *Sacra virginitas*, 28).

La pudeur n'est donc pas une force répressive, sauf à considérer le vice comme vertu. Pour celui qui connaît la dignité de l'être humain (âme et corps), créé à l'image de Dieu, et appelé à être le temple de l'Esprit Saint, la pudeur devient une alliée pour protéger cette partie intégrante de l'être qu'est le corps, de l'agressivité d'impulsions sexuelles incontrôlées qui le transformeraient en un objet de plaisir au détriment de la finalité que le Créateur lui a imprimée.

IV/. Conclusion : *Roma locuta... causa finita ?***Instruction aux femmes chrétiennes**

I. — Qu'elles ne se proposent, dans la parure, que des fins honnêtes et légitimes, qui puissent rendre l'action, non seulement permise, mais même méritoire de la vie éternelle, et jamais des vues mondaines et de vanité, comme attirer les regards d'autrui, humilier les autres, les surpasser, les éclipser.

II. — Qu'elles aient dans leur habillement un soin extrême de la modestie et de la décence, ornement principal de la femme catholique, et qu'elles ne se permettent jamais, pour n'importe quel motif, soit l'exemple des unes, l'habitude des autres ou la coutume universelle, d'admettre dans leur vêtement la moindre chose qui s'oppose à ces vertus, se souvenant toujours que c'est à Dieu et non pas au monde qu'elles auront à rendre compte de leurs actions.

III. — Qu'elles gardent aussi la simplicité, ayant en horreur les excès du luxe, et qu'elles se contentent de s'habiller en rapport avec la condition d'existence où Dieu les a placées, sans chercher de prétexte pour abonder en pompes inutiles.

IV. — Quand elles vont à l'église, et surtout quand elles s'approchent des sacrements, qu'elles s'habillent sans recherche, sachant que, dans la maison de Dieu, toute pompe mondaine est défendue.

V. — Qu'elles fixent, chaque année, sans jamais la dépasser, la somme à laquelle elles se restreignent pour les frais de toilette, conformément à leur condition et leurs moyens pécuniaires.

VI. — Qu'elles n'oublient pas l'obligation, imposée par l'Évangile, concernant l'aumône, et qu'elles s'évertuent à avoir ce superflu, qui appartient aux pauvres, en supprimant quelque objet de luxe.

VII. — Qu'elles ne contractent jamais des dettes pour la toilette, mais qu'elles fassent et qu'elles gardent avec énergie le ferme propos de payer ponctuellement leurs comptes.

VIII. — Qu'elles travaillent de toute leur force, par de douces insinuations et surtout par l'exemple, afin que ces règles soient observées.

Que toutes les femmes catholiques se souviennent qu'elles ne pourront vivre selon la maxime du saint Évangile, ni se conformer aux intentions paternelles des saints-pères Pie IX et Léon XIII, sans prendre pour base l'accomplissement assidu des devoirs religieux ; que chacune donc, en particulier, fasse usage des pratiques quotidiennes suivantes : **1) la sainte Messe ; 2) la méditation ; 3) l'examen de conscience ; 4) la visite au très Saint-Sacrement ; 5) le chapelet en famille ; 6) la lecture spirituelle ; 7) la fréquentation des sacrements.**

Ainsi fortifiées par la toute-puissante grâce divine, obtenue au moyen de la prière, qu'elles s'appliquent soigneusement à s'assurer à elles-mêmes le salut éternel, et coopèrent à celui d'autrui, prenant pour modèle la femme forte dépeinte dans les saintes Écritures, afin de se rendre fortes contre les séduisants attraites du luxe, cette grande plaie de la société ; fortes contre la terrible tyrannie du respect humain.

Rome, au Vicariat, le 1er juillet 1878.

Horaires des chapelles

Saint-Joseph des Carmes

11290 Montréal - 04 68 76 25 40

Le dimanche : Messes 7h45 et 11h00

Confessions 10h30

Rosaire partiel 18h00

Vêpres et Salut 18h45

Complies à 20h50

Le samedi : Confessions de 16h00 à 17h00

En semaine de période scolaire :

Messes 6h45 et 11h40,

ainsi que 10h40 les lundi et jeudi

Salut du St Sacrement le jeudi à 19h10

Chemin de Croix le vendredi à 19h10
(sauf Mois du Rosaire et Temps Pascal)

Chapelet les autres jours

Complies à 20h50

En semaine hors période scolaire :

Messes : 7h45 et 11h40

Vacances scolaires :

Messe : 7h45 en principe

Saint Dominique du Cammazou

11270 Fanjeaux

Tel-Fax Aumônerie 04 68 24 60 33

Dimanche et fêtes : Messe chantée à 9h30

Période scolaire :

- Lundi et samedi 8h30

- Mardi à vendredi 7h15 et 11h30

+ Jours de messe chantée,
une seule messe à 11h00

Congés scolaires :

messe à 8h30 tous les jours

Confessions pour les fidèles :

Samedi :

+ après l'action de grâce
de la messe de 8h30

+ de 17h30 à 19h00

Dimanche :

de 8h30 à 9h20

(pas de confessions après la messe)

✠ ✠ ✠ ✠ ✠ ✠ ✠

HONORAIRES DE MESSES

1 MESSE : 16 €

1 NEUVAIN : 160€

1 TRENTAIN : 640 €

Prochaines activités — dates à retenir

- dimanche 03 janvier 2010 — 16h30 : tirage des Rois aux Carmes (Vêpres et Salut du TSS à 17h45) et vente de livres
- mercredi 06 janvier 2010 — 11h40 aux Carmes : messe solennelle de l'Épiphanie
- samedi 09 janvier 2010 — 9h30 aux Carmes : confirmations par S. Exc. Mgr Tissier de Mallerai et bénédiction de la Vierge pèlerine de l'Aude
- jeudi 14 janvier 2010 — 14h00 à l'église de Villasavary : « cercle éducation » précédé de la récitation du chapelet
- vendredi 15 janvier 2010 — 20h30 aux Carmes : « causerie philosophique »
- mardi 26 janvier 2010 — 8h30 aux Carmes : messe des mamans avec prédication et possibilité de se confesser

Ephémérides du mois de janvier 2010

		Confessions	Messes
ven 1	Octave de la Nativité et Circoncision de Notre-Seigneur,		
	1ère classe, blanc		
sam 2	De la Sainte Vierge au samedi,		
	4ème classe, blanc		
dîm 3	Fête du Saint Nom de Jésus,		
	2ème classe, blanc		
lun 4	De la férie,		
	4ème classe, blanc		
mar 5	De la férie, Mém. de Saint Téléphore		
	4ème classe, blanc		
mer 6	Épiphanie de Notre-Seigneur,		
	1ère classe, blanc		
jeu 7	De la férie,		
	4ème classe, blanc		
ven 8	De la férie,		
	4ème classe, blanc		
sam 9	De la Sainte Vierge au samedi,		Confirmations
	4ème classe, blanc		
dîm 10	Fête de la Sainte Famille, Solennité de l'Épiphanie		
	2ème classe, blanc		
lun 11	De la férie, Mém. de Saint Hygin		
	4ème classe, blanc		
mar 12	De la férie,		
	4ème classe, blanc		
mer 13	Commémoration du Baptême de Notre Seigneur,		
	2ème classe, blanc		
jeu 14	Saint Hilaire, Evêque, Confesseur et Docteur Mém. de Saint Félix		
	3ème classe, blanc		
ven 15	Saint Paul premier Ermite, Confesseur Mém. de Saint Maur		
	3ème classe, blanc		
sam 16	Saint Marcel 1er, Pape et Martyr		
	3ème classe, rouge		
dîm 17	IIème Dimanche après l'Épiphanie,		
	2ème classe, vert		
lun 18	De la férie, Mém. de Sainte Prisque		
	4ème classe, vert		
mar 19	De la férie, Mém. de Saints Marius, Marthe, Audifax et Abachus - Saint Canut		
	4ème classe, vert		
mer 20	Saint Fabien, Pape et Saint Sébastien, Martyrs		
	3ème classe, rouge		
jeu 21	Sainte Agnès, Vierge et Martyre		
	3ème classe, blanc		
ven 22	Saints Vincent et Anastase, Martyrs		
	3ème classe, rouge		
sam 23	Saint Raymond de Peñafort, Confesseur Mém. de Sainte Emérentienne		
	3ème classe, blanc		
dîm 24	IIIème Dimanche après l'Épiphanie,		
	2ème classe, vert		
lun 25	Conversion de Saint Paul, Apôtre,		
	3ème classe, blanc		
mar 26	Saint Polycarpe, Evêque et Martyr		
	3ème classe, rouge		
mer 27	Saint Jean Chrysostome, Evêque, Confesseur et Docteur		
	3ème classe, blanc		
jeu 28	Saint Pierre Nolasque, Confesseur Mém. de Sainte Agnès		
	3ème classe, blanc		
ven 29	Saint François de Sales, Evêque, Confesseur et Docteur		
	3ème classe, blanc		
sam 30	Sainte Martine, Vierge et Martyre		
	3ème classe, rouge		
dîm 31	Dimanche de la Septuagésime,		
	2ème classe, violet		